

DEPARTEMENT
GARD

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE AUBORD N° D2026_49

Envoyé en préfecture le 21/07/2026

Reçu en préfecture le 21/07/2026

Publié le

S²LO

ID : 030-213000201-20260720-D2026_49-DE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part au vote
19	19	19

Date de la convocation :
15/07/2026

Date de l'affichage :
15/07/2026

L'an deux mille vingt-six et le 20 juillet à 18 heures 30,
le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Arnaud Beltrame
sous la présidence de Monsieur André Brundu,

Présents : Mesdames et Messieurs André Brundu, Jean-Jacques Andrieu, Véronique Boniface,
Lydia Demunck, Elodie Dolhadille Jansen, Alexie Dominguez, Léna Foulon, Carine Hanna,
Didier Lebois, Kati Moulet, Isabelle Pinon, Laurent Michel, Philippe Tranchant.

Procurations :

Monsieur Christian Carteyrade donne procuration à Madame Véronique Boniface
Monsieur Philippe Baillet donne procuration à Monsieur André Brundu
Monsieur Fabian Herrero donne procuration à Monsieur Jean-Jacques Andrieu
Monsieur Santucci Gaël donne procuration à Madame Alexie Dominguez
Madame Karine Dupont donne procuration à Madame Lydia Demunck
Monsieur Sébastien Tricou donne procuration à Carine Hanna

En début de séance et en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire
de séance : Monsieur Didier Lebois

Délibération n°D2026_49 : Transfert du bail locatif des bâtiments du café du Progrès

Monsieur le maire précise que la commune loue un immeuble à usage commercial, tenant lieu de café, situé
Place de la mairie à la SAS Le Progrès-Aubord.

Dans le cadre de la vente du fonds de commerce à la Sarl Café du Progrès-Aubord, le droit au bail est
transféré dans les conditions existantes définies dans l'avenant au bail commercial du 22 mai 2023, signé le 14
novembre 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, entendu l'exposé,

Après examen et après en avoir délibéré, **DECIDE** à l'unanimité de :

➤ **PRONONCER un accord de principe** sur le transfert du bail commercial au profit de la Sarl Café du
Progrès-Aubord, selon les conditions portées sur l'avenant signé le 14 novembre 2024 ;

➤ **PRECISER** qu'en dehors des conditions particulières susmentionnées, l'ensemble des conditions du
précédent bail commercial demeurent inchangées sauf évolution de la réglementation.

Le secrétaire de séance



Le Maire, André BRUNDU

